

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Iuc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 014-643/13/CC**

#### **■ Attribution d'une subvention au Grand Port Maritime de Marseille pour une étude sur les origines et destinations des marchandises portuaires DPMOD 13/10303/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite actualiser et affiner sa connaissance des origines et destinations (O/D) de tous les types de marchandises portuaires dans l'hinterland français et européen du port.

Au-delà des origines destinations, il s'agit de disposer d'une connaissance des flux et des itinéraires propre à chaque trafic dans l'hinterland proche et éloigné, y compris les escales sur les plateformes logistiques, gares ferroviaires ou ports intérieurs. Il s'agira notamment d'identifier les itinéraires empruntés à destination ou en provenance des différentes portes d'entrée au port. Un focus particulier est recherché sur la ville de Marseille, visant à connaître les voies d'entrée/sortie des marchandises portuaires vers et depuis la cité phocéenne ainsi que les lieux de transit et de traitement de ces trafics sur son territoire.

De forts enjeux sont liés à cette problématique, qu'ils soient économiques ou d'infrastructures de transport, permettant une meilleure desserte du port ainsi qu'une meilleure gestion des nuisances associées aux transports de marchandises.

Les résultats de cette étude présentent un intérêt pour Marseille Provence Métropole. En effet, les statistiques disponibles à ce jour à ce sujet sont obsolètes ou incomplètes. Disposer d'éléments nouveaux sur l'impact du port quant à l'utilisation des réseaux routiers et des dessertes locales est fondamental pour l'aménagement des quartiers traversés, et notamment l'aménagement des boulevards urbains économiques identifiés dans le Plan de Déplacements Urbains 2012-2023 de Marseille Provence Métropole approuvé le 28 juin 2013.

Ce dernier a par ailleurs, mis l'accent sur la nécessité de connaître les pratiques en matière de logistique. Cette étude y participera.

Enfin, les résultats de cette étude sont compatibles pour alimenter un module Poids Lourds (PL) du modèle multimodal du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône dont bénéficiera MPM.

Le coût de l'étude est fixé à 152 000 euros HT. Considérant l'intérêt de cette étude pour les différents partenaires du Grand Port Maritime de Marseille, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole attribue une subvention d'un montant de 10 857 euros HT correspondant à 7,14 % du montant global de l'étude selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant en euros HT	Clé de répartition
GPMM	21 716	14,29 %
CA Pays de Martigues	10 857	7,14 %
SAN Ouest Provence	10 857	7,14 %
CU Marseille Provence Métropole	10 857	7,14 %
Région PACA	21 714	14,29 %
DREAL PACA	21 714	14,29 %
CG13	21 714	14,29 %
Organismes consulaires	21 714	14,29 %

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

CCIMP	16 285	10,71 %
CCIR	5 429	3,57 %
EPAEM	10 857	7,14 %
UMF	-	-
Cluster PACA Logistique	-	-
<b>total</b>	<b>152 000</b>	<b>100 %</b>

Le calendrier prévisionnel prévoit le début de l'enquête en décembre 2013 et une présentation et diffusion des résultats en janvier 2015. Un Comité de Pilotage présidé par le Grand Port Maritime de Marseille sera constitué des partenaires financiers et associera les experts signataires (UMF et Cluster PACA Logistique). Les modalités d'organisation sont décrites dans la convention annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'attribuer une subvention au Grand Port Maritime de Marseille pour l'étude sur les origines et destinations des marchandises portuaires ;
- Que la priorité retenue pour attribuer cette aide est l'amélioration des dessertes du port et la gestion des nuisances associées aux transports des marchandises.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 12985 euros au Grand Port Maritime de Marseille.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Grand Port Maritime de Marseille.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine : Nature 65 738 – Sous-Politique : C 210.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI